

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1152>



R.I.C. : les carabistouilles du Premier ministre

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : lundi 17 décembre 2018

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Communiqué de presse d'ACDN
Le 17 décembre 2018



Dans *les Echos* de ce matin, Edouard Philippe déclare, à propos du Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) réclamé par les Gilets Jaunes : *"Je ne vois pas comment on peut être contre son principe. Le référendum peut être un bon instrument dans une démocratie, mais pas sur n'importe quel sujet ni dans n'importe quelles conditions. C'est un bon sujet du débat que nous allons organiser partout en France. Comme l'est le vote blanc"*.

En dépit des assurances de Richard Ferrand aux Gilets Jaunes : « [il n'y aura pas de carabistouille](#) »,



il y en a d'ores et déjà plusieurs dans cette déclaration du Premier ministre. En effet :

1°) Il transforme cette revendication en un « bon sujet de débat » (« allez le peuple, on va te faire causer !) et pas de n'importe quel débat : celui que « nous » (le gouvernement) « allons organiser partout en France ». Si c'est le gouvernement qui l'organise, c'est déjà mal parti ! Les antinucléaires savent ce que veut dire un « débat public » (par exemple sur la poubelle nucléaire de Bure, baptisée « Cigeo ») : « Cause toujours, c'est déjà décidé ! ».

2°) La preuve que le gouvernement s'apprête à rogner les ailes du RIC pour en faire « un bon instrument »... de gouvernement : le Premier ministre fixe d'ores et déjà les limites du débat... et sa conclusion : le référendum ne pourra pas « porter sur n'importe quel sujet », ni s'exercer « dans n'importe quelles conditions ». Autrement dit, il y aura des sujets interdits, des « domaines réservés ». Comme pour les référendums actuels (Constitution, Article 11, alinéa 1), y compris pour le référendum dit « d'initiative partagée », parlementaire puis citoyenne (Article 11, al. 3).

3°) Quant aux conditions à remplir, naturellement nécessaires pour qu'un référendum ait lieu, on peut faire confiance

au gouvernement pour les fixer à sa convenance, puisque c'est lui qui, en dernière instance, tranchera le débat.
Idem pour le vote blanc.

L'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire sait mieux que quiconque, puisqu'elle est la seule association à avoir tenté d'obtenir un référendum « d'initiative partagée » et qu'elle poursuit encore aujourd'hui cette démarche, combien de chausse-trapes une réforme constitutionnelle concoctée par les pouvoirs en place peut cacher.

ACDN appelle les Gilets Jaunes et tous les citoyens à s'emparer du débat et à imposer un RIC qui puisse porter sur TOUS LES SUJETS, y compris constitutionnels, sans autre limite que la déclaration universelle des droits de l'Homme, qui puisse s'organiser à TOUS LES NIVEAUX de la société, de la commune à la nation, et qui, pour avoir lieu, satisfasse à des conditions raisonnables, proportionnées à la population concernée par le sujet.

Citoyens, si vous voulez un référendum d'initiative citoyenne, ne vous laissez pas dépouiller par le gouvernement de votre initiative en faveur dudit référendum ! Organisez vous-même votre débat ! Imposez-le au gouvernement et au Parlement !

Plus d'infos : contact@acdn.net ; www.acdn.net ; 06 73 50 76 61

Cf. [Campagne nationale pour un référendum : 85% des Français veulent abolir les armes nucléaires et radioactives](#)

[Charte pour un monde viable](#) (2011) Chapitre 6.1.§ I : « Nous voulons un R.I.C. »